



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/104

Thème : AFFAIRES SCOLAIRES 2

Objet : RESTAURANT
ADMINISTRATIF : RAJOUT
D'UN TARIF « ELUS »

Convocation**Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Fanny BOVETTO.

Les agents de la collectivité avaient émis le souhait de bénéficier des repas confectionnés par la cuisine centrale de la commune.

Par délibération N° DEL 2013.12.18/208 en date du 18 décembre 2013, la commune s'est prononcée pour la création d'un restaurant administratif à destination des employés communaux au tarif de 5 euros par repas.

La pause méridienne étant propice aux déjeuners de travail, l'équipe municipale et ses élus, souhaitent bénéficier des services du restaurant administratif dont le tarif pour ce qui les concerne est fixé à 8 euros par repas.

Les modalités de réservation en vigueur restent identiques à l'ensemble des personnes pouvant y prétendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le tarif de la cantine
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, a central emblem, and '(Hautes Alpes)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.